

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1007/SG/CD la Chambre des députés portant approbation du budget rectificatif pour l'exercice 1974 de la Régie des Eaux de Djibouti (rendue exécutoire par arrêté n° 74-1007/SG/CD du 21 juin 1974) .

n° 74-1007/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
21 juin 1974

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1974

Date du numéro
10 juillet 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 45/8e L du 10 juin 1974 de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas portant approbation du budget rectificatif pour l'exercice 1974 de la Régie des Eaux de Djibouti.